5x035-U-

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis - ~~stage / Epreuve intégrée / Application de l'art 117 du décret~~/ Alternance (1)

DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :
   0 (1) ~~Pouvoir organisateur~~ : (2)

   X (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : (2)
   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : I.E.P.S.C.F. Frameries

   adresse complète : rue du 11 Novembre 2
   7080 FRAMERIES

   n° de matricule : 5.141.002
   n° de téléphone : 065/ 67.22.28.

   (2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F. ~~ou du représentant du P.O~~. 15/01/1996
   ~~subventionné~~ : (1) (2)

2. Transmis en date du : 5 février 96
   X (1) Communauté française
   0 (1) Provincial et communal

   (3) par le réseau :
   0 (1) Libre - confessionnel
   0 (1) - non confessionnel

3. Intitulé de la formation : Code : (4) 33503 V11W1

   ~~STAGE / EPREUVE INTEGREE / APPLICATION DE L'ART 117 DU DECRET~~ / ALTERNANCE (1)

   AIDE-COUVREUR - VOLET ENTREPRISE - CONVENTION

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de 1 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n°2 de 2 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   X (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~qualification~~ (1)
   degré : inférieur (1) ~~supérieur~~ (1)
   0 (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : (2)
   0 (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : (2)

7. Programme du stage/de l'épreuve intégrée/application de l'art 117 du décret/alternance(1)
   7.1. pour les étudiants : repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
   7.2. pour le personnel chargé de l'encadrement repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

8. Fixation des capacités terminales repris en annexe n°5 de 1 page(s) (2)

9. Chargé (s) de cours repris en annexe n°6 de 1 page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétariat permanent
(4) Réservé à l'administration

10. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation: (4) 33 50 03 V

10.1. Etudiant : 450 périodes (5)

10.2. Encadrement :

Dénomination des cours (2)	classement des cours (6)	code U (7)	nombre de périodes par élève/~~par groupe d'élèves~~ (1) (5) (8)
Travaux pratiques et méthode en couverture non métallique	P.P.	0	10
		Total des périodes	10

11. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)):

Néant
Le 15 février 1996

J. Dury

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP COORD.

Date : 28 FEV. 1996 Signature :

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) 1 période = 50 minutes
(6) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(7) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(8) Le total de ces périodes sera prélevé sur la dotation de périodes

4. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

4.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, la formation permettra de :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

4.2. FINALITES PARTICULIERES

A la fin de l'unité de formation, à partir de consignes précises, l'apprenant doit être capable de réaliser des travaux courants en couverture non métallique et en zinguerie.

L'unité vise aussi à l'apprentissage de notions techniques, communicationnelles et relationnelles pour que l'étudiant acquière une maîtrise suffisante de son contexte professionnel.

Cette unité de formation constitue l'un des volets de la formation. Elle ne peut donc être organisée sans l'autre partie, c'est-à-dire l'U.F. « Aide-Couvreur - Volet enseignement - Convention ».

5. CAPACITES PREALABLES REQUISES

5.1. FRANCAIS

Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne,plus précisément :

* lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation;
* répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites;
* consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières.

S'exprimer oralement et par écrit :

produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.
A l'oral,le débit sera fluide et la prononciation correcte.
L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules: l'écriture sera lisible.

5.2. MATHEMATIQUES

5.2.1.CALCUL MENTAL

* Maîtriser les tables d'addition (somme de 2 nombres naturels inférieurs à 100).
* Maîtriser les tables de multiplication (produit de 2 nombres naturels inférieurs à 10).
* Multiplier un nombre positif (écriture décimale) par 10, 100, 1000.
* Diviser un nombre positif (écriture décimale) par 10, 100, 1000.

5.2.2. CALCUL ECRIT ET PROBLEMES

En exploitant des situations simples, en relation avec le vécu social ou professionnel du candidat et donnant un sens aux activités mentales sollicitées :

* Additionner, soustraire, multiplier deux nombres naturels.
* Calculer une valeur approchée (jusqu'à deux décimales) du quotient de deux nombres naturels
* Prendre une fraction d'une quantité.
* Prendre un pourcentage d'une quantité.
* Choisir l'unité la plus adéquate pour mesurer une grandeur.
* Effectuer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité et de masse.
* Calculer l'aire et le périmètre du rectangle, y compris le cas particulier du carré.
* Calculer l'aire, le volume du parallélépipède rectangle, y compris le cube.

5.2.3. CONSTRUCTIONS GEOMETRIQUES

* Déterminer la distance entre deux points, un point et une droite, deux droites.
* Reconnaître et tracer aux instruments deux segments de droites parallèles.
* Reconnaître et treacer aux instruments deux segments de droites perpendiculaires.
* Construire un carré, un rectangle aux instruments sans autre contrainte que de respecter une ou deux conditions de position ou de mesures de longueur.
* Diviser un cercle de diamètre donné en quatre parties égales.
* Construire aux instruments :
  Un triangle rectangle connaissant la mesure de deux côtés.
  Un triangle isocèle connaissant la base et la hauteur:
  Un trapèze rectangle connaissant la mesure des deux bases et la distance qui les sépare.

Remarques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostic de ce test est évident et indispensable).
Le certificat d'Etudes de Base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

7.1. PROGRAMME ALTERNANCE POUR LES ETUDIANTS

A partir de la gestion de l'interaction positive entre les enseignants et les responsables de la formation en entreprise, en respectant les consignes de sécurité et d'hygiène, à partir d'un plan simple ou d'un croquis et d'instructions précises, l'élève doit être capable :

C.1. Nettoyer et entretenir le poste de travail

C.2. Reconnaître et entretenir l'outillage

C.3. Monter et démonter un échafaudage

C.4. Placer des sous-toitures en plastique ou menuiserite

C.5. Tracer, latter, poser sur des pans de toits sans obstacle des tuiles en terre cuite

C.6. Tracer, latter, poser sur des pans de toits sans obstacle des ardoises artificielles

C.7. Préparer les mortiers

C.8. Placer le faîtage

7.2. PROGRAMME ALTERNANCE POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

Le professeur veillera, pour sa part, à partir d'une coordination des acteurs de la formation (étudiant, tuteur et, s'il échet, responsable de l'entreprise et de l'établissement d'enseignement) à optimaliser le temps de formation en alternance devant leur permettre d'acquérir les capacités terminales décrites à l'annexe 5 et d'intégrer les capacités de l'unité de formation « Aide-Couvreur - Volet enseignement - Convention ».

Il aura aussi le souci de développer des outils généralisables « là-bas et demain » à partir du vécu « ici et maintenant » tant dans le chef de l'étudiant qui aura à développer son autonomie dans le domaine de l'apprentissage et dans celui des relations inter-personnelles, notamment par une meilleure gestion du temps et une capacité d'organisation adéquate, qu'au niveau du tuteur qui aura à développer un savoir-faire pédagogique afin de la rendre toujours mieux adapté au public concerné et donc plus performant.

L'évaluation sera formative et continue.
Dès lors :
Pendant la période de formation, le professeur et le tuteur auront des contacts réguliers afin d'assurer un suivi efficace de l'élève, en prenant en compte ses aptitudes, ses potentialités... Il seront particulièrement attentifs à son comportement, à son attitude face au travail, à la qualité de ce dernier. Sur base des travaux réalisés dans l'entreprise, ils programmeront les actions de remédiation et d'approfondissement à effectuer à l'école ou dans l'entreprise.

Les critères et les modalités d'évaluation seront communiqués aux élèves avant le début de la formation en entreprise.

L'évaluation sera opérée conjointement par le professeur responsable pédagogique et le tuteur. Elle s'établira sur base d'une grille d'évaluation.

L'évaluation s'enrichira aussi des pratiques actuellement en vigueur au Fonds de Formation de la Construction.

8. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

La performance de l'étudiant sera jugée suffisante si, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, il est capable de maîtriser les capacités

C.1.,
C.2.,
C.3.,
C.4.,
et C.5. ou C.6.,
C.7.,
C.8.
dans une qualité commerciable.

9. CHARGE DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts recrutés pour leurs compétences particulières dans le cours considéré.